

ENQUETE ANNUELLE COMPLEMENTAIRE D’AFFACTURAGE EXERCICE 2023

L’opération d’affacturation consiste en un **transfert de créances commerciales** (factures) de leur titulaire à un **factor – la société d’affacturation – qui se charge d’en opérer le recouvrement et qui en garantit la bonne fin**, même en cas de défaillance momentanée ou permanente du débiteur. Le factor **peut régler par anticipation** tout ou partie du montant des créances transférées.

L’**ASF** (Association française des Sociétés Financières) regroupe la quasi-totalité des **établissements spécialisés** : quelque 250 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d’investissement).

Les activités des membres de l’ASF sont multiples : le **financement de l’équipement des particuliers** (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l’ASF représentent près de 50% du total des opérations -), le **financement des investissements des entreprises et des professionnels** (investissements d’équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), **les services financiers** (affacturation, cautions, titrisation), **les services d’investissement** (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

SOMMAIRE

CE QU'IL FAUT RETENIR.....	3
1 Périmètre de l'étude	4
2 Contexte économique	4
2.1 Environnement macro-économique.....	4
2.2 Les délais de paiement.....	5
2.3 Place de l'affacturage dans les financements court-terme	6
2.4 L'affacturage dans le monde.....	6
3 Evolution globale de l'activité en France	8
3.1 Chiffre d'affaires	8
3.2 Portefeuille à fin décembre 2023	10
3.3 L'offre domestique.....	11
3.4 L'offre à l'international	13
4 Caractéristiques de la clientèle	14
5 Risque de crédit.....	15
6 Résultats des sociétés d'affacturage	17
7 Annexes	19
7.1 Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage	19
7.2 Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique	21
7.3 Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication	21
7.4 Annexe 4 : Evolution de l'activité au premier semestre 2024	22

CE QU'IL FAUT RETENIR

A l'échelle mondiale, le marché de l'affacturage a subi une nette décélération en 2023 et la France ne déroge pas à cette tendance. En effet, ayant connu un certain essor depuis plusieurs années et une reprise fulgurante après la période de Covid-19, les factors français, à l'image de l'évolution de l'économie française et même européenne, voient leur activité ralentir en 2023. Ainsi, le volume de factures prises en charge par les factors augmente seulement de +1% par rapport à 2022 pour s'établir à 425,9 milliards d'euros, soit 15% du PIB français.

Pour autant, la France demeure leader sur le marché européen et au deuxième rang mondial, derrière la Chine. Aussi, bien que l'on constate une baisse inhabituelle de l'activité à l'international (-1,1%), l'affacturage français se maintient au premier rang mondial sur cette offre.

Les TPE et PME demeurent, en nombre, les principaux clients des sociétés d'affacturage (92%). Toutefois, on observe de plus en plus une baisse des TPE en faveur d'entreprises de taille plus grande, en particulier les ETI dont on constate un intérêt grandissant pour l'affacturage. Ces dernières génèrent 42% des encours détenus par la profession.

Cette évolution de la base clientèle au fil des années influe sur l'offre qui demeure davantage orientée vers la gestion déléguée au client – génératrice de gros volumes – au détriment des contrats en gestion par le factor qui représente désormais moins d'un quart du chiffre d'affaires.

Dans le même temps, l'affacturage inversé¹ a nettement reculé en 2023 (-7,1%), tandis que les syndications sont en forte hausse, surtout à l'international (+31%).

Si le chiffre d'affaires des factors a peu évolué, l'encours demeure quant à lui en nette progression (+6,2%), ce qui traduit un allongement des délais de paiement des factures prises en charge (+2,7 jours par rapport à 2022).

La vigilance reste de mise concernant le risque de crédit. En effet, en 2023, le taux de créances douteuses augmente de 24 points de base (bps) par rapport au dernier exercice, tandis que le taux de provisionnement atteint 18,9%, soit une hausse de plus de 400 bps par rapport à 2022.

Le coût du risque a quant à lui fortement augmenté pour atteindre 85 millions d'euros, soit 13 bps de l'encours contre 3 bps à l'exercice précédent.

Malgré tout, les sociétés d'affacturage affichent des résultats solides avec un produit net bancaire en nette progression (+17,5% à 1 240 millions d'euros) et un résultat net en forte hausse (+22,4% à 379 millions d'euros). Bien qu'il reste faible (0,29%), le taux de marge des factors augmente pour la première fois, après une très longue période de baisse.

¹ Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

1 PERIMETRE DE L'ETUDE

Représentant plus de 94% de l'encours d'affacturage du marché français, l'ASF regroupe la quasi-totalité des sociétés spécialisées en affacturage (11 sociétés exclusivement dédiées à l'affacturage, auxquelles s'ajoutent 7 sociétés exerçant une activité mixte, soit, au total, 18 établissements à fin 2023). Notons que la concentration du marché demeure forte puisque les quatre premiers établissements disposent à eux seuls de près de 2/3 du chiffre d'affaires affacturé sur le périmètre de l'ASF. Sont exclues dans la présente étude les opérations de « floor plan » et de forfaitage. Ainsi, l'échantillon des établissements participant à cette enquête se compose de 13 factors.

2 CONTEXTE ECONOMIQUE

2.1 Environnement macro-économique

La succession d'événements de grande ampleur survenus depuis la fin de l'année 2021 a interrompu la trajectoire de reprise de l'économie mondiale après la pandémie de Covid-19. En effet, le conflit en Ukraine, la crise énergétique et les difficultés d'approvisionnement pesaient à nouveau sur la croissance des économies. Néanmoins les mesures de soutien prises par les gouvernements, notamment en France, auront permis de contenir l'impact économique en 2022. En 2023, les effets concomitants des tensions géopolitiques, énergétiques, inflationnistes mais aussi climatiques ont continué à se diffuser notamment en Europe, provoquant l'étiollement de l'activité économique sur fond d'augmentation du coût de la vie. De manière générale, le défi de l'Europe a été à la fois d'infléchir la courbe de l'inflation et de soutenir la reprise tout en décarbonant les économies, ce qui n'est pas chose aisée puisque combattre l'inflation au moyen de resserrements monétaires très restrictifs exerce une pression supplémentaire sur l'activité économique. Au cours de l'année 2023, la Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé six fois ses taux directeurs, soit au total dix remontées consécutives depuis juillet 2022, portant ainsi le taux de refinancement à 4,5%, le taux de dépôt à 4% et le taux de prêt marginal à 4,75%. Ainsi, si les mesures de la BCE ont porté leurs fruits avec une inflation ramenée à 5,4% dans la zone euro² après 8,4% en 2022, la fixation des taux à de tels niveaux impacte l'activité économique. Le PIB de la zone euro enregistre ainsi une croissance atone de +0,4% en 2023.

Dans ce contexte européen dégradé, la France³ ressort légèrement mieux que la moyenne avec une croissance de +0,9%. En revanche, son taux d'inflation, qui ralentit à un rythme plus lent que celui de ses voisins, s'établit à un niveau plus élevé que la moyenne : l'IPCH⁴ est de 5,7%, après 5,9% en 2022. Mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), l'inflation en France s'établit à 4,9%, après 5,2% en 2022. Cette baisse est tirée par la forte décélération des prix de l'énergie (+5,6%, après +23,1%) qui s'explique notamment par le repli des prix des produits pétroliers (-1,7%, après +29%). Si les prix du gaz ont grandement ralenti (+14,3%, après +40,9%), ceux de l'électricité ont, à l'inverse, surchéri (+12,9%, après +7,4%). Contrairement à l'énergie, on observe une nette accélération des prix de l'alimentation (+11,8%, après +6,8%).

En 2023, l'économie française a été globalement⁵ marquée par le net ralentissement de la consommation (+0,6%) et de l'investissement (+1,1%), ce dernier étant notamment freiné par le secteur de la construction (-1,5%). Dans le détail, si l'investissement des entreprises non financières (ENF) a globalement bien résisté au resserrement monétaire (+2,7%), l'investissement des ménages a quant à lui nettement reculé (-5,1%). Par ailleurs, avec une hausse de seulement +0,6% contre +2,1% en 2022, les dépenses de consommation des ménages ont fortement ralenti, pénalisées par les achats de produits alimentaires et les dépenses en énergie qui reculent respectivement de -4,7% et de -1% en 2023.

² Source EUROSTAT.

³ Source INSEE.

⁴ IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé, taux à considérer pour les comparaisons européennes.

⁵ Tous secteurs institutionnels confondus.

Face à la lente remontée du taux de l'usure par rapport à la hausse rapide des taux de refinancement, des mesures exceptionnelles ont été prises à partir de février 2023 par la Banque de France, dont principalement la publication mensuelle et non plus trimestrielle des taux de l'usure. Cette modification a été bénéfique, conduisant à une courbe plus lisse mais n'a pas suffi à compenser la hausse concomitante et bien supérieure des coûts de refinancement. En conséquence, la distribution de certains produits de financement a fortement ralenti et certains segments de clientèles ont été plus difficilement servis en raison de la difficulté à couvrir, outre le refinancement, les frais fixes et le coût du risque.

Ainsi, dans ce contexte, l'activité des établissements spécialisés a connu une évolution contrastée en 2023 : la plupart des secteurs sont confrontés à un franc ralentissement voire une nette dégradation pour certains, tandis que les financements locatifs d'équipement (entreprises et particuliers) présentent une bonne dynamique.

2.2 Les délais de paiement⁶

D'après le rapport de l'Observatoire des délais de paiement, les comportements de paiement se sont tendus en 2023 en France et en Europe mais restent proches des moyennes de long terme. En effet, au dernier trimestre 2023, les retards de paiement atteignaient en France 12,6 jours contre 11,7 jours à la même période de 2022 et 13,3 jours en Europe contre 12,9 jours un an plus tôt. Pour autant, le taux d'entreprises françaises payant leurs fournisseurs sans retard a avoisiné les 50 % en 2023, soit un point haut historique en France. Rappelons que ce taux était tombé à moins d'un tiers pendant la pandémie de Covid-19. En parallèle, la proportion de « grands retards » augmente significativement en 2023 : à fin décembre, 8,3% des entreprises présentent des retards de plus de 30 jours, contre 7,2 % au dernier trimestre 2022.

Si la plupart des secteurs semblent affectés par l'augmentation des retards de paiement, certains sont davantage touchés. C'est le cas des services aux entreprises dont les reports de règlement passent de 12,5 jours en 2022 à 13,7 jours en 2023. De même, le secteur de l'information et de la communication voit ses retards passer à 14,6 jours après 13,2 jours en 2022. L'industrie et la construction contiennent quant à elles leurs retards sous la barre des 11 jours. Notons, cependant, une dégradation accentuée du secteur de la construction au fil des trimestres. A l'inverse, malgré une nette amélioration depuis 2022 (moins de 17 jours), le secteur de l'hébergement demeure le secteur qui détient le plus haut niveau de retard.

Par ailleurs, quelques enquêtes de perception ont révélé une plus forte dégradation des comportements de paiement dans le commerce de gros dont une entreprise sur deux constate un allongement de son délai client moyen. Les distributeurs de matériaux de construction observent également une détérioration des délais de règlement dans le secteur privé.

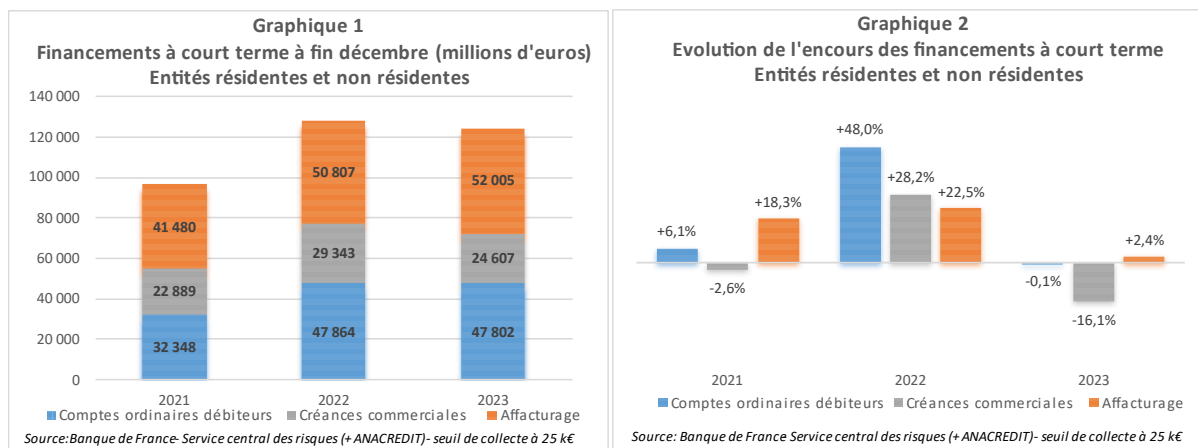
Globalement, la hausse des retards de paiement concerne l'ensemble des entreprises, à l'exception des structures de 3 à 9 salariés. En particulier, les entreprises employant moins de 3 salariés rencontrent une situation inhabituelle avec un report de règlement moyen qui atteint près de 14 jours en fin 2023. Les plus grandes structures continuent toutefois d'enregistrer les plus grands retards : pour les entreprises de 200 à 999 salariés, le retard moyen dépasse 15 jours sur le dernier trimestre, tandis que les structures de plus de 1 000 salariés, dont les comportements s'étaient significativement améliorés en 2022, voient leur retard nettement s'allonger en 2023 au point de frôler les 19 jours.

En ce qui concerne le secteur public, les délais de paiement des services de l'Etat augmentent de +0,6 jour en 2023, soit un délai moyen au niveau national de 14,5 jours. Celui des collectivités locales en métropole est quant à lui resté stable à 19,6 jours. La situation est plus préoccupante pour les établissements publics de santé (EPS) dont les délais de paiement connaissent une augmentation de +3,9 jours par rapport à l'année 2022, atteignant désormais 61,2 jours, supérieurs au délai réglementaire de 50 jours, mais aussi au niveau observé en 2020, lors de la crise sanitaire (55,1 jours).

⁶ Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement 2023.

2.3 Place de l'affacturage dans les financements court-terme

D'après les encours recensés au Service central des risques de la Banque de France (y compris des données provenant d'ANACREDIT) sur l'ensemble des bénéficiaires, l'affacturage se maintient en tête des principales sources de financement court-terme, devant le découvert. A fin 2023, seul l'encours financé⁷ par voie d'affacturage ressort en hausse, le découvert ayant stagné et les créances commerciales ayant nettement chuté.



2.4 L'affacturage dans le monde

Après de très fortes hausses les deux dernières années, le marché mondial de l'affacturage fait face à une décélération de sa croissance : les estimations de FCI font état d'un volume de créances acquises à travers le monde de 3 791 milliards d'euros en 2023, soit une progression modeste de +3,6% après +18,3% en 2022. Dans ce contexte de ralentissement général, l'affacturage chinois a su maintenir une croissance à deux chiffres (+10%), atteignant ainsi un volume d'activité de 635 milliards d'euros avec 2 000 acteurs sur le marché, creusant davantage l'écart avec la France. En effet, en 2023, la Chine, qui conserve sa place de leader mondial, possède désormais près de 17% de parts de marché contre 11% pour la France qui arrive en deuxième position (avec moins de 15 acteurs sur le marché).

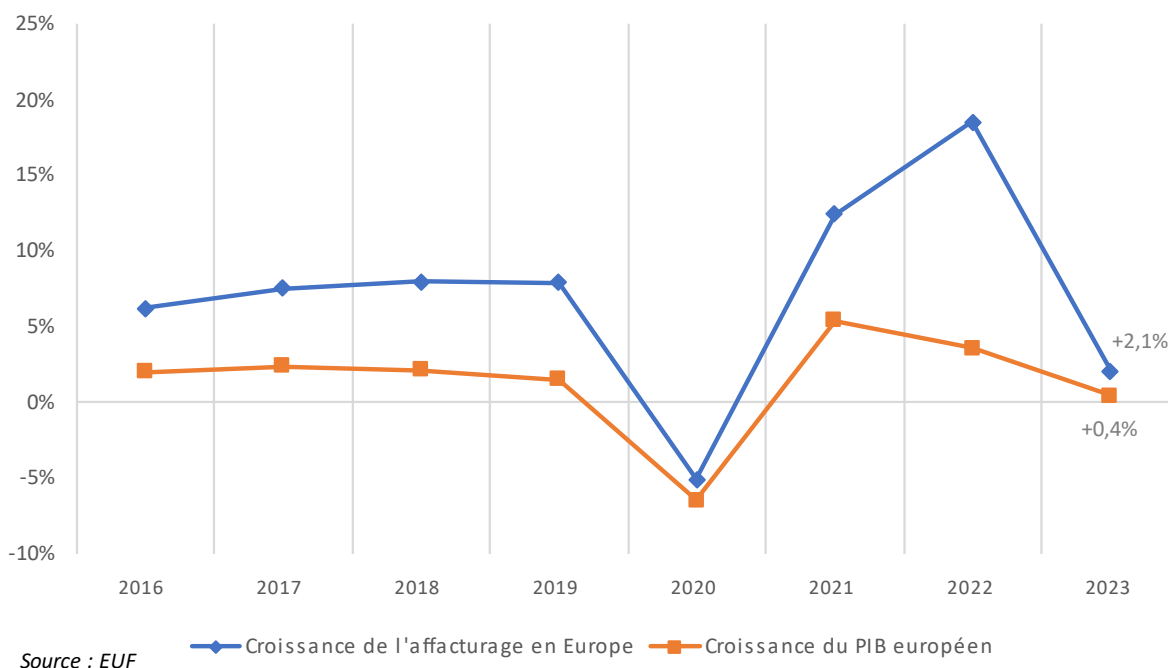
A l'échelle européenne⁸ (continent et Royaume-Uni), l'activité suit la même dynamique avec une croissance ralentie de +2,1%⁹ pour un chiffre d'affaires de 2 444 milliards d'euros en 2023. L'écart entre la croissance de l'affacturage et celle du PIB européen étant moins marqué que les années précédentes, la contribution de l'affacturage au PIB est restée stable à 12%. La structure de l'activité demeure quasi-identique : la production domestique reste prédominante à 78% et l'affacturage sans recours représente 53% du chiffre d'affaires. La concentration du marché demeure quant à elle élevée puisque les cinq premiers pays représentent à eux seuls plus de 71% de la production. Avec une part de marché de 17,5%, la France se maintient à la première place en Europe ; s'ensuit l'Allemagne avec 15,7% ; puis le Royaume Uni avec 14,9%, l'Italie avec 12,2% et l'Espagne avec 11,1%. En termes de croissance, dans le top 5, seules l'Espagne et l'Allemagne ont fait mieux que la France avec respectivement +6% et +3,1%, sachant que ces deux pays affichaient déjà les meilleures performances en 2022 (respectivement +29,2% et +20,5%). Notons que l'Allemagne est le pays européen qui compte le plus d'acteurs sur le marché (180 établissements selon FCI) et qui effectue de l'affacturage B to C.

⁷ Les données collectées directement par l'ASF portent sur l'**encours des créances à recouvrer** (65,4 Mds €), tandis que le service central des risques recense les **encours de financement** des facteurs supérieurs à 25 k€ (52 Mds €).

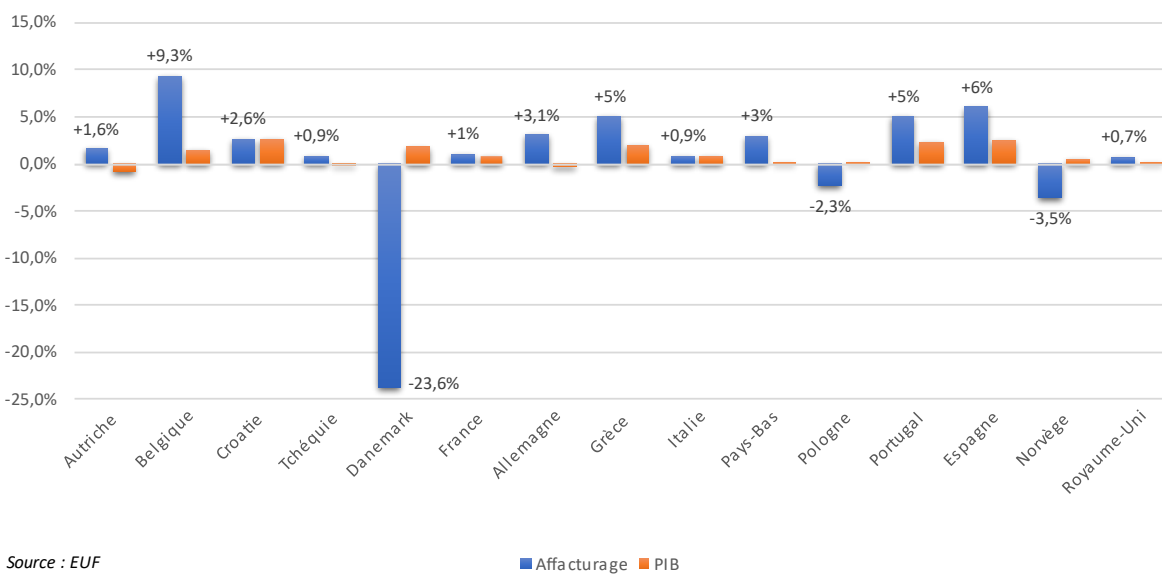
⁸ Source : EUF (fédération européenne d'affacturage).

⁹ +2,3% pour les membres de l'EUF ; +2% en intégrant les « partners » : Norvège, Royaume-Uni.

Graphique 3
Evolution du chiffre d'affaires affacturé et du PIB en Europe



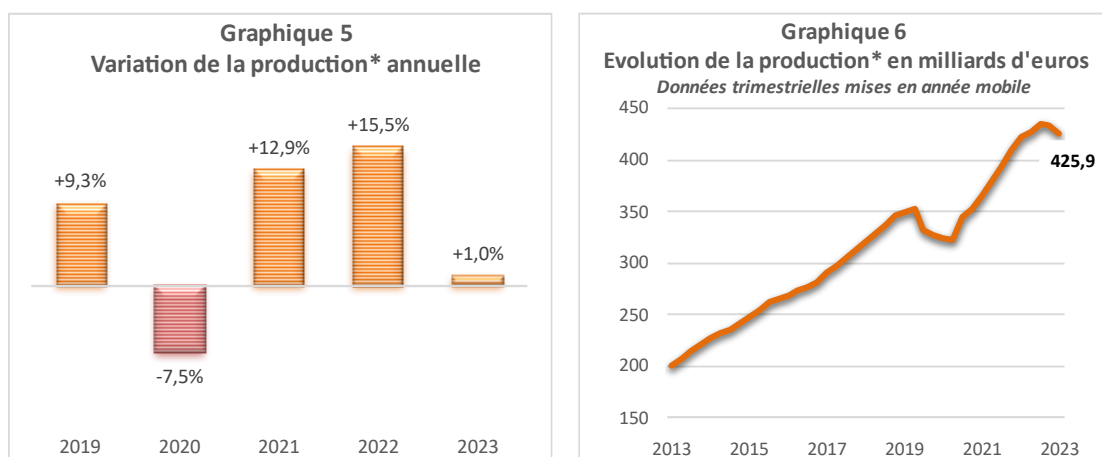
Graphique 4
Evolution de l'affacturage comparée à celle du PIB - Pays membres



3 EVOLUTION GLOBALE DE L'ACTIVITE EN FRANCE

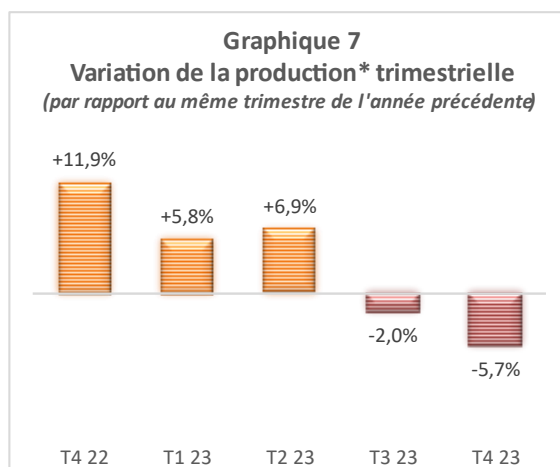
3.1 Chiffre d'affaires

Après de nombreuses années de vive croissance (abstraction faite de 2020, année hors norme), avec notamment des progressions à deux chiffres ces deux dernières années, le marché de l'affacturage a connu un franc ralentissement en 2023 : au global, les factors ont pris en charge quelque 78 886 000 nouvelles créances pour un montant de 425,9 milliards d'euros, soit une hausse ténue de +1% par rapport à 2022.



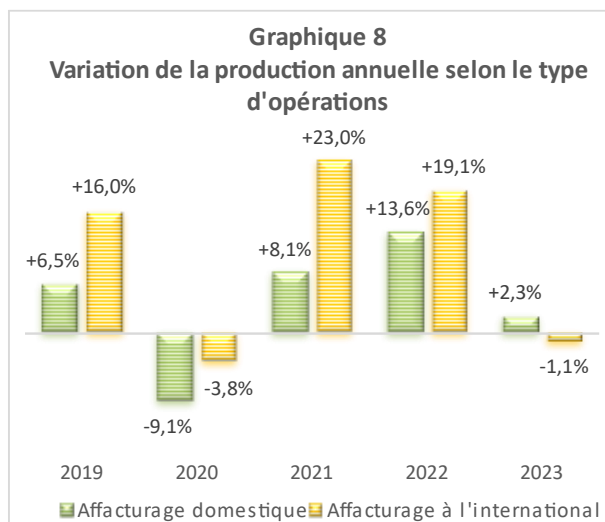
*Montant des créances prises en charge

Si l'activité s'est maintenue en croissance au premier semestre (+5,8% en début d'année et +6,9% au deuxième trimestre), la situation s'est avérée plus délicate au cours de la seconde moitié de l'année (-2% au troisième trimestre, puis -5,7% en fin d'année).



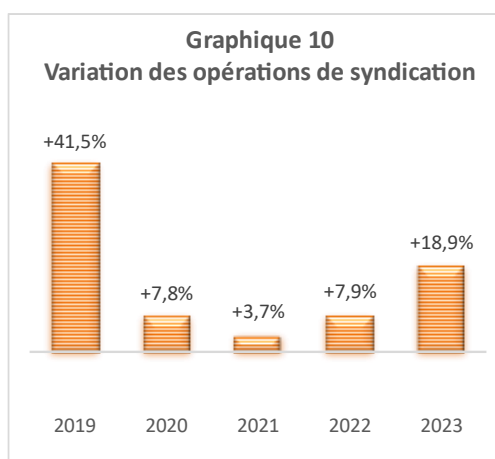
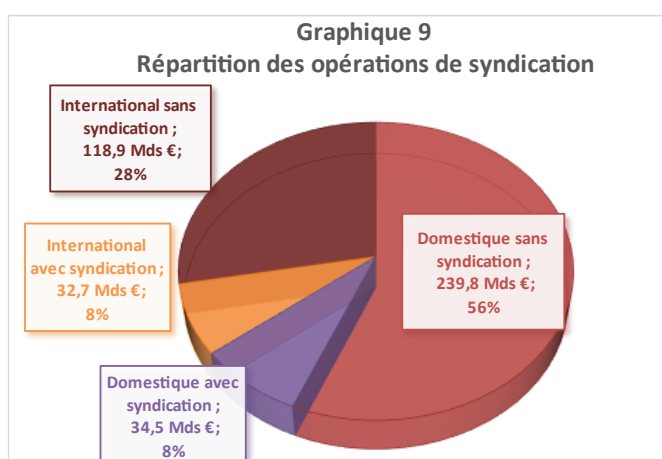
*Montant des créances prises en charge

Le coup de frein s'est fait ressentir à tous les niveaux. En effet, les opérations domestiques, avec 274,3 milliards d'euros, augmentent légèrement de +2,3% (+7,6% au premier semestre et -2,6% au second) ; tandis que l'on observe une baisse inédite de l'activité à l'international : -1,1% à 151,6 milliards d'euros (+4% et -6,2% aux premier et second semestres).



En 2023, le montant des factures s'élève en moyenne à 5 400 euros, quasi-stable par rapport à 2022. Toutefois, les évolutions divergent selon le type d'opérations. En effet, les créances domestiques augmentent en moyenne de 160 euros (soit 4 150 euros en 2023), alors que celles à l'international se réduisent d'environ 1 100 euros, soit un montant moyen de 11 900 euros en 2023.

Par ailleurs, l'activité d'affacturation est de plus en plus réalisée en pool : avec 67,3 milliards d'euros, les opérations de syndication¹⁰ augmentent fortement de +18,9% et constituent désormais 16% du chiffre d'affaires global. Cette progression est d'autant plus remarquable à l'international (+31%), les syndicats ayant augmenté plus modérément en domestique (+9,3%).

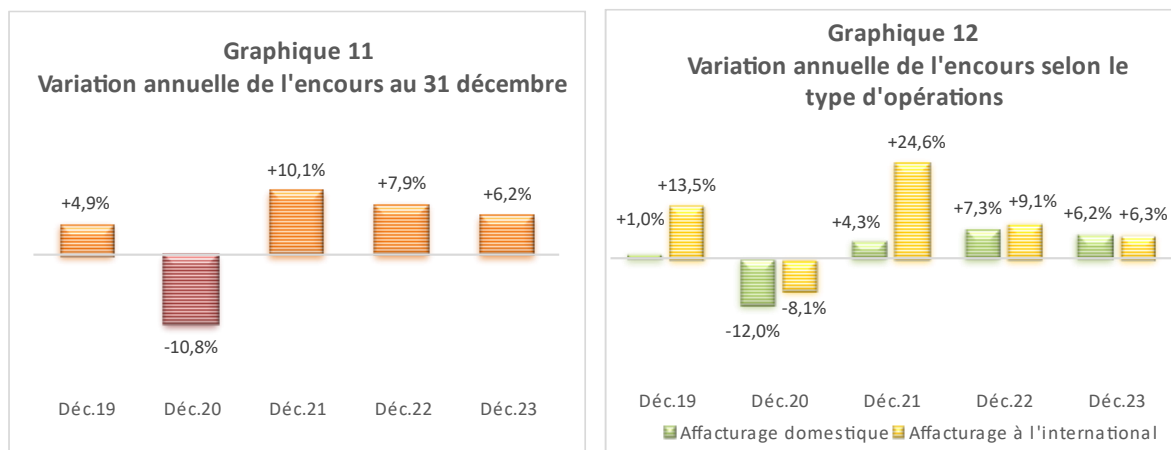


¹⁰ Syndication : Opération d'affacturation par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturation à un même client.

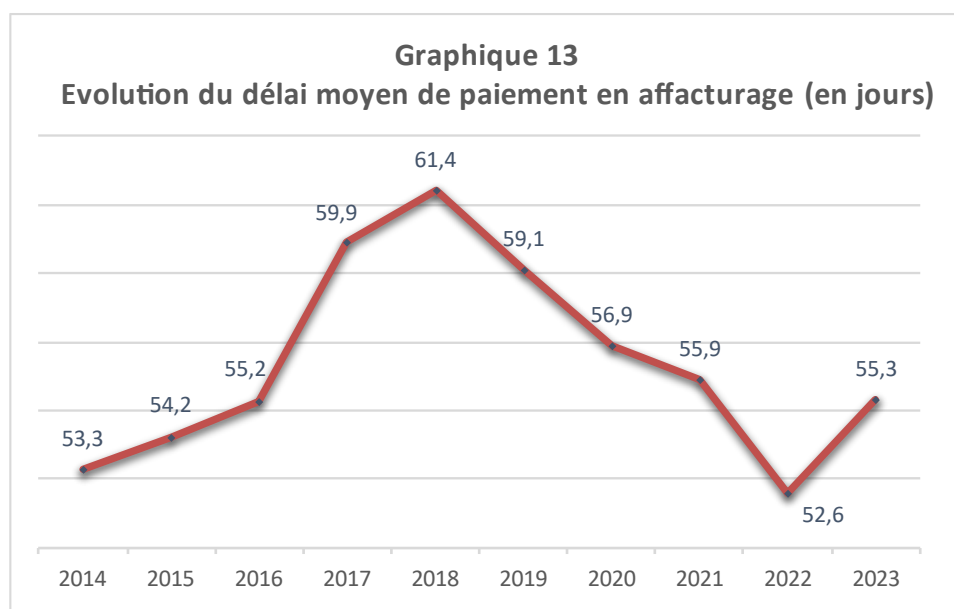
3.2 Portefeuille à fin décembre 2023

En hausse de +6,2%, l'encours net des créances à recouvrer atteint un montant de 65,4 milliards d'euros à fin 2023, dont 44,4 milliards d'euros d'opérations sur le plan domestique (+6,2%) et 21 milliards d'euros d'opérations à l'international (+6,3%).

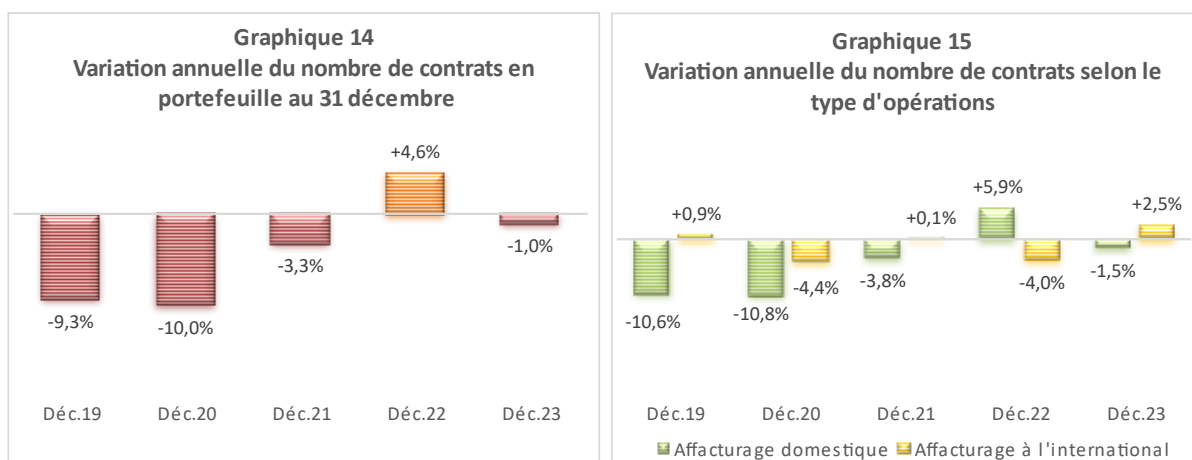
A l'inverse, le nombre de clients actifs, estimé à 32 500 à fin 2023, est en léger retrait de -1,4% sur un an.



Après quatre années consécutives de baisse, le délai moyen de paiement (DMP) en affacturation repart en hausse pour s'établir à 55,3 jours en 2023, soit un allongement de 2,7 jours par rapport à l'année précédente. Toutefois, par-delà cet indicateur globalisé, l'évolution du DMP cache des situations très contrastées, les délais observés étant très variables d'un établissement à l'autre.

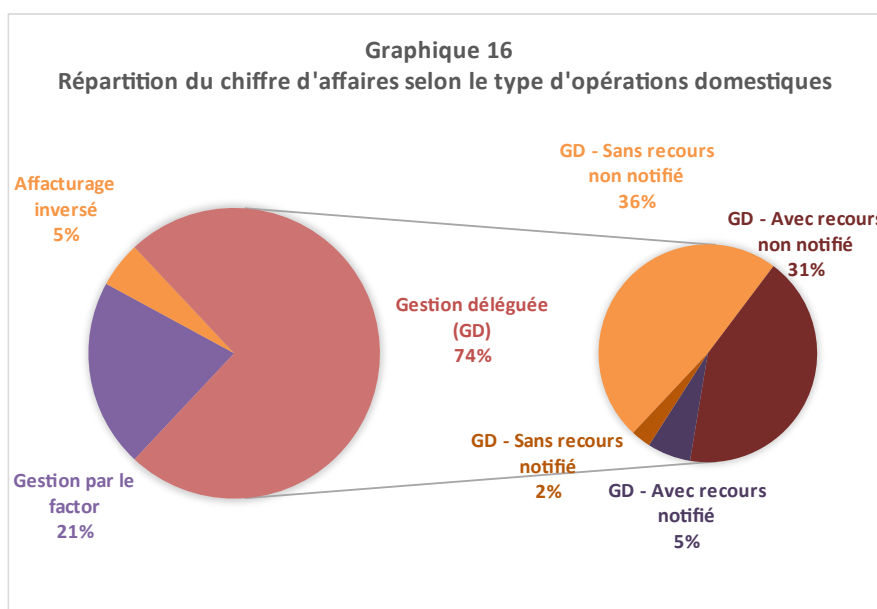


En termes de nombre de contrats, le portefeuille s'estime à environ 36 800 dossiers actifs à fin 2023, soit une légère baisse de -1% sur un an. Toutefois, comme l'illustre le graphique 15, les évolutions divergent selon le type d'opérations : les contrats domestiques, qui représentent la majorité des dossiers (87%), sont en recul de -1,5% sur un an, tandis que le nombre de contrats internationaux détenus en portefeuille s'inscrit en hausse de +2,5%.



3.3 L'offre domestique

Au niveau national, plus de 66 millions de nouvelles créances ont été prises en charge par les facteurs français en 2023. Le montant total de ces factures s'élève à 274,3 milliards d'euros, soit une progression de +2,3% sur un an. Le chiffre d'affaires continue d'être largement généré par la gestion déléguée au client¹¹ qui constitue 74% de la production domestique, soit 202,9 milliards d'euros (+3,2% par rapport à 2022), tandis que les opérations en gestion par le factor ne représentent plus que 21% du chiffre d'affaires domestique (57,5 milliards d'euros ; +1,6%). Pour sa part, l'affacturage inversé¹² s'est nettement replié en 2023 avec une baisse de production de -7,1% à 14 milliards d'euros, dont 7,2 milliards d'euros d'affacturage inversé collaboratif¹³ (-3% par rapport à 2022).



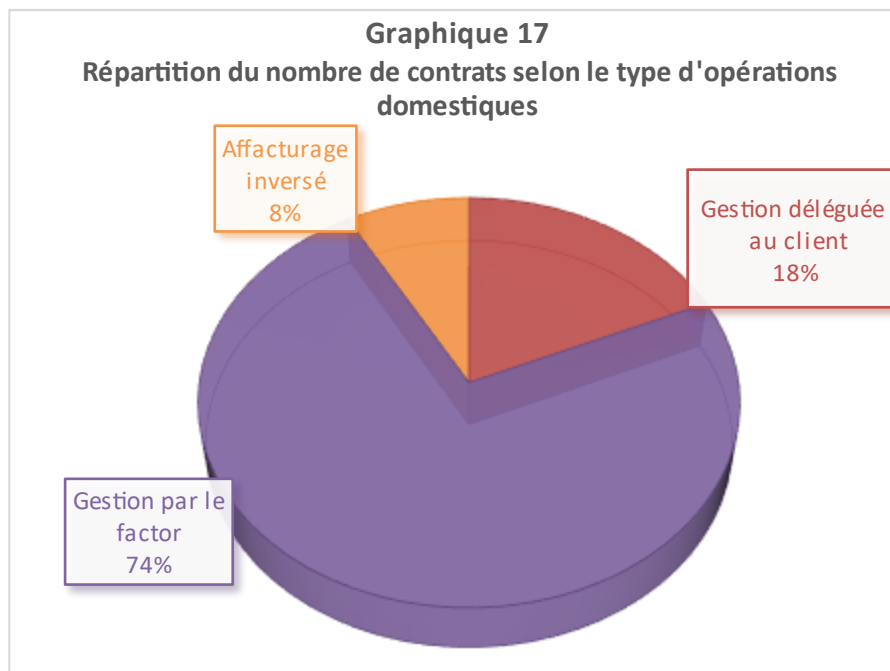
¹¹ Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

¹² Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

¹³ L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

Avec 90,4 milliards d'euros, la part des contrats d'affacturage notifiés aux débiteurs se réduit d'année en année pour s'établir à 33% en 2023. Ainsi, l'affacturage tend à devenir de plus en plus confidentiel. Même constat pour le recours factoring qui, avec 130,1 milliards d'euros, ne pèse plus que 47% du chiffre d'affaires domestique, contre près de 60% il y a dix ans. Les syndications domestiques sont quant à elles en progression de +9,3% par rapport à 2022. Ainsi, avec un montant de 34,5 milliards d'euros, elles contribuent désormais à hauteur de 13% de la production domestique contre 6% en 2013.

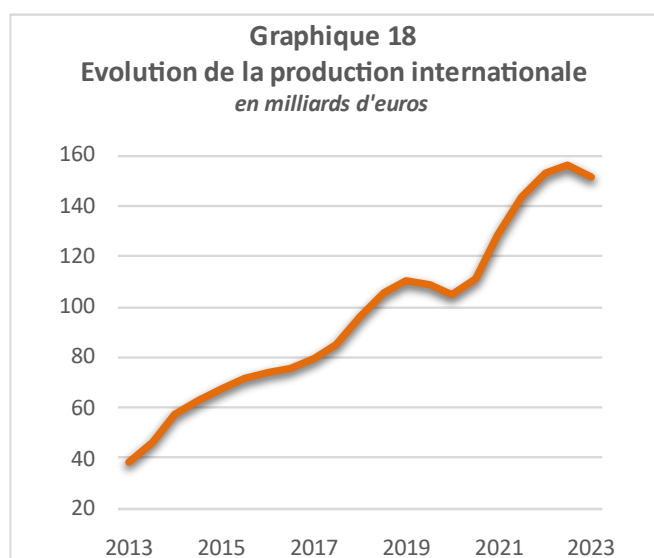
Au total, les factors détiennent environ 32 000 contrats nationaux actifs à fin 2023, en léger recul de -1,5% sur un an. Contrairement au chiffre d'affaires, en nombre, la grande majorité des dossiers sont en gestion par le factor (74%). Pour sa part, l'encours domestique s'élève à 44,4 milliards d'euros, en augmentation de +6,2% sur un an. En moyenne, les délais de paiement en domestique se sont allongés pour s'établir à 58,3 jours en 2023.



3.4 L'offre à l'international

Ayant longtemps été le moteur de la croissance de l'activité, l'offre à l'international, élément d'accompagnement et de soutien des entreprises françaises à l'exportation, a été freinée dans son élan, jusqu'ici seulement interrompu par la crise sanitaire. Ainsi, en 2023, le chiffre d'affaires à l'international enregistre une baisse inhabituelle de -1,1% à 151,6 milliards d'euros, en phase avec la conjoncture mondiale (-0,9% selon FCI). Le nombre de créances transfrontières prises en charge par les factors français demeure néanmoins en hausse (+7,7% ; 12,7 millions de factures) ; ce qui traduit une baisse du montant moyen des factures d'environ 1 100 euros par rapport à 2022.

Malgré ce coup de frein, l'activité à l'international, qui représente 36% du chiffre d'affaires de la profession, demeure à un niveau élevé et la France maintient sa position de leader mondial sur cette offre.



Dans le détail, la plus grande part de la production à l'international revient aux opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger¹⁴ pour un montant de 120,7 milliards d'euros, en recul de -1,2%. L'affacturage à l'exportation (opérations avec des clients résidents ayant des acheteurs à l'étranger) représente quant à lui 30,9 milliards d'euros, en retrait de -0,9% par rapport à 2022.

Les syndications se multiplient de plus en plus à l'international au point de représenter désormais 22% du chiffre d'affaires international. En effet, après un léger retrait en 2022 (-0,9%), les opérations en pool ont considérablement rebondi : en 2023, les factors ont réalisé 32,7 milliards d'euros en pool, soit une progression de +31%.

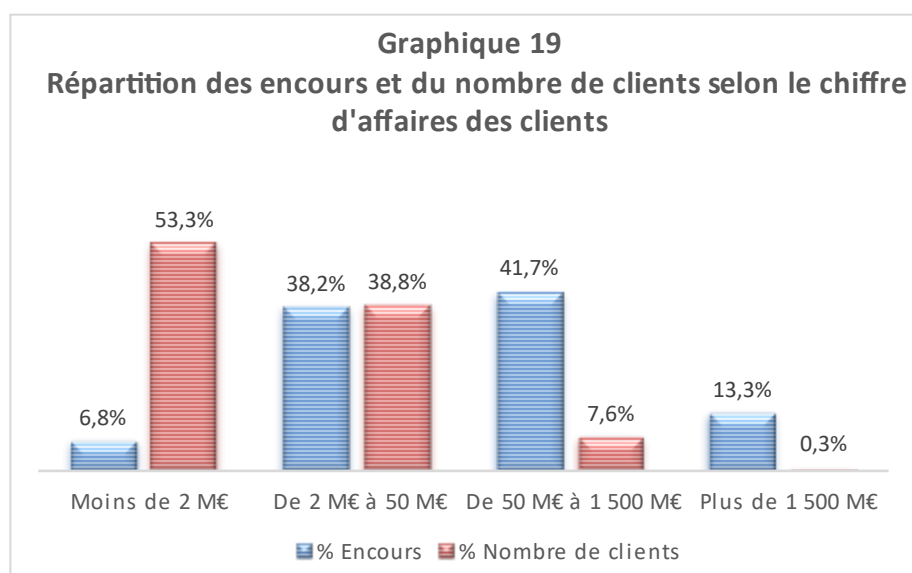
En fin d'année, le portefeuille international comptait près de 4 800 contrats actifs (+2,5%) et un encours qui s'élève à 21 milliards d'euros, en hausse de +6,3% sur un an. A l'instar du marché domestique, on observe une nette augmentation des délais de paiement à l'international qui atteignent presque 50 jours, soit environ +3,6 jours par rapport à 2022.

¹⁴ Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

4 CARACTERISTIQUES DE LA CLIENTELE

Les TPE et PME demeurent le cœur de cible des sociétés d'affacturage. Généralement associées à des contrats de full factoring¹⁵, plus rentables que ceux en mandat de gestion¹⁶, elles constituent au total 92% des cédants mais ne génèrent que 45% des encours en 2023. L'exercice s'est toutefois caractérisé par des mouvements dans la base clients. En effet, même si l'affacturage continue d'attirer principalement les très petites entreprises grâce à des offres qui leur sont dédiées, la proportion de ces dernières dans la base clientèle ne cesse de s'éroder (53% en 2023 contre 65% il y a cinq ans) en faveur d'entreprises de taille plus grande. En particulier, on observe un intérêt grandissant des ETI pour l'affacturage, si bien qu'elles génèrent à elles seules près de 42% des encours.

Par ailleurs, une part significative du montant du portefeuille est imputable à une poignée de grandes entreprises (GE), dont l'encours a nettement augmenté de +17,7% sur un an. Ces clients grands comptes sont généralement à l'origine d'opérations de montants très élevés, ce qui explique le poids des contrats en gestion déléguée mais aussi le développement des contrats de syndication, notamment à l'international.



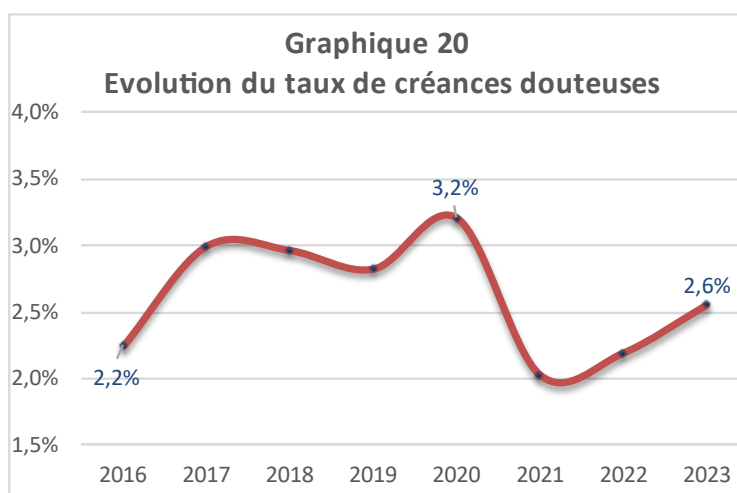
S'agissant de la concentration sectorielle des **clients résidents**, le commerce de gros (code NAF 46) demeure le premier secteur bénéficiaire des financements par voie d'affacturage (soit près d'un quart des engagements recensés à la Centrale des risques à fin 2023). S'ensuivent le secteur du commerce et réparation d'automobiles et de motos (code NAF 45) et celui de l'industrie alimentaire (code NAF 10) qui concentrent à eux deux environ 14% des concours recensés.

¹⁵ Full factoring : Contrat d'affacturage dans lequel le client opte pour l'ensemble des prestations offertes par le factor (financement, recouvrement des créances et garantie de bonne fin).

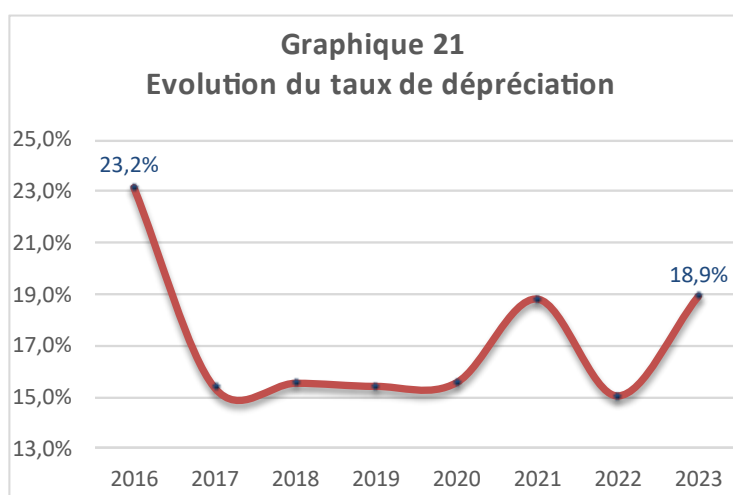
¹⁶ Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

5 RISQUE DE CREDIT

L'évolution de la qualité des créances se reflète dans la proportion des encours douteux. En 2023, le volume des encours douteux des factors de l'ASF a atteint 1,6 milliard d'euros, soit une nouvelle hausse de +11,8% par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, en 2023, le taux de créances douteuses brutes s'établit à 2,6%, en hausse de 24 points de base (bps) par rapport à 2022. Ce taux moyen recouvre toutefois des disparités entre établissements, les ratios étant situés entre 0 et 28%.

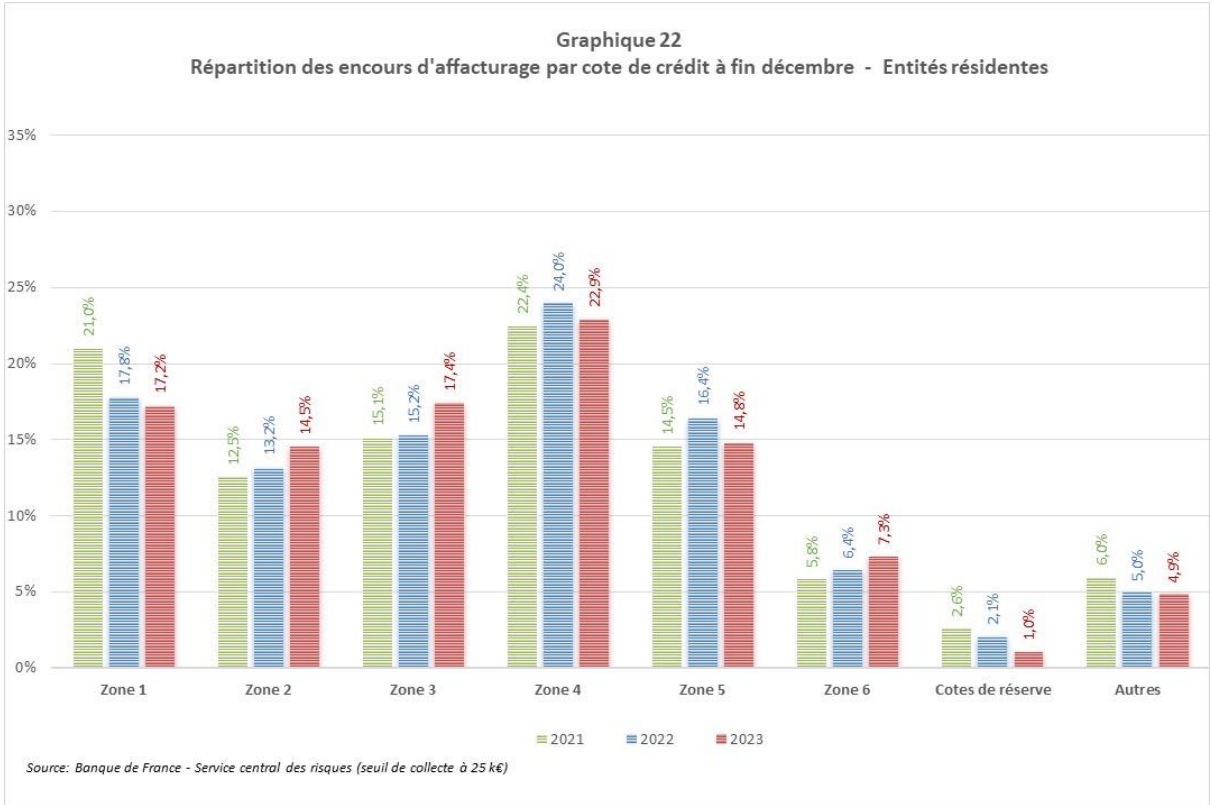


Le taux de provisionnement moyen appliqué à l'encours douteux s'élève, quant à lui, à 18,9 % et s'inscrit en hausse de plus de 400 bps par rapport à 2022. Comme les années précédentes, les taux appliqués sont là aussi très hétérogènes.



Pour mieux apprécier le risque de crédit supporté par les factors, en particulier dans les contrats avec recours, il convient de s'intéresser à l'évolution de la santé financière des adhérents à travers leur cotation Banque de France. En effet, cette cotation permet d'apprécier la capacité des clients à honorer leurs engagements financiers à court et moyen terme.

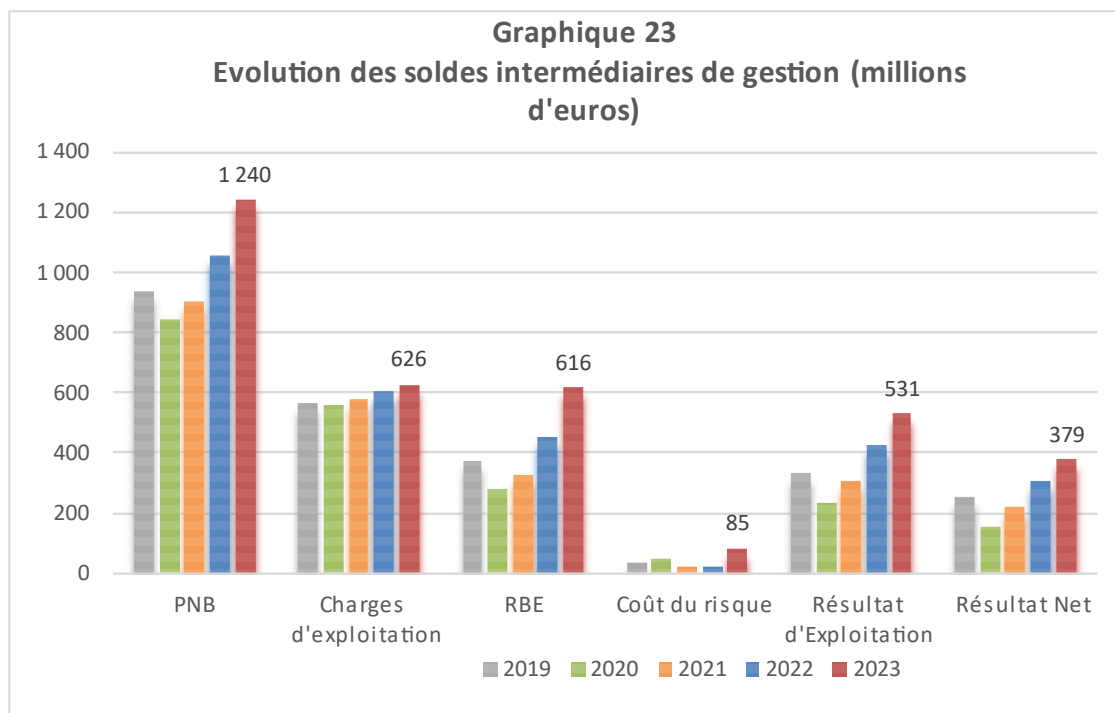
De cet examen, il en ressort, par rapport à l'exercice 2022, une stabilisation des contreparties notées excellentes (zone 1) avec toutefois une part qui demeure sensiblement basse par rapport à 2021. Par ailleurs, on observe une hausse des engagements présentant un profil satisfaisant (zone 2 et 3), à l'inverse des profils intermédiaires et fragiles dont la proportion diminue. Pour leur part, malgré quelques mouvements, les encours détenus sur des profils risqués demeurent relativement faibles (moins de 10% des encours recensés à la centrale des risques à fin 2023).



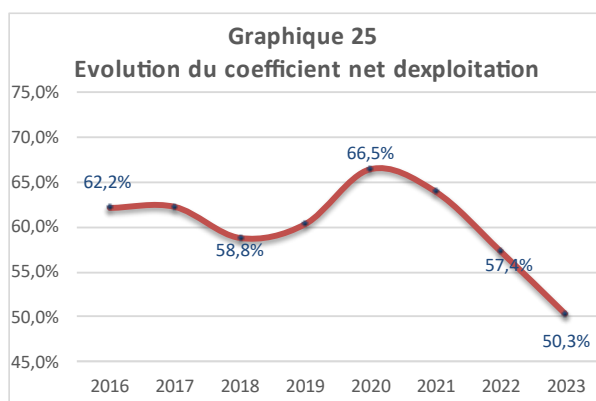
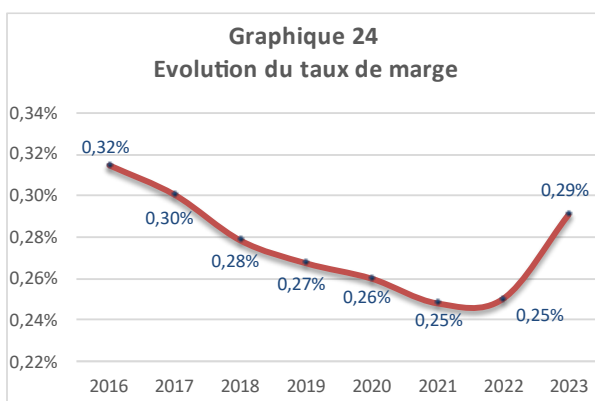
6 RESULTATS DES SOCIETES D'AFFACTURAGE

Malgré le ralentissement de l'activité, les sociétés d'affacturage ont enregistré une progression notable de leurs revenus au cours de l'exercice 2023.

Globalement, le produit net bancaire (PNB) ressort en forte hausse : le PNB agrégé des facteurs progresse de +17,5% pour atteindre un montant de 1 240 millions d'euros, soit une performance bien supérieure à celle du chiffre d'affaires (+1%).

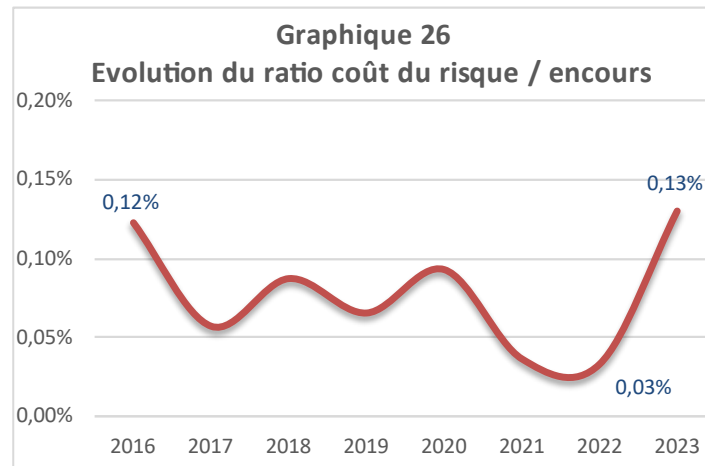


Ainsi, la courbe du taux de marge de l'ensemble des sociétés d'affacturage (rapport entre le PNB et le chiffre d'affaires) se redresse pour la première fois, inversant ainsi une très longue tendance à la baisse. Pour autant, la marge de la profession demeure relativement tenue avec un taux de marge de 0,29%, en partie imputable à une forte concurrence sur le marché mais aussi à l'orientation de plus en plus marquée de l'offre en faveur de la gestion déléguée, moins rémunératrice que le full factoring.



Par ailleurs, la forte augmentation du PNB s'est accompagnée d'une hausse contenue des charges générales d'exploitation (+3,9% à 626 millions d'euros), ce qui a permis à l'ensemble du secteur d'enregistrer une diminution sensible du coefficient net d'exploitation, qui s'établit à un niveau très satisfaisant de 50,3% contre 57,4% en 2022. Cette bonne maîtrise générale des charges masque néanmoins des situations individuelles contrastées.

Le coût du risque a, quant à lui, considérablement augmenté par rapport à 2022 : il passe de 20 millions d'euros à 85 millions d'euros en 2023. Il reste néanmoins limité au regard du PNB. En effet, malgré cette hausse notable, il absorbe moins de 7% du PNB. Rapporté à l'encours des créances acquises par la profession, le coût du risque agrégé ressort à un niveau de 13 bps en 2023 contre 3 bps au cours de l'exercice précédent.



Au global, le résultat net des sociétés d'affacturage poursuit sa tendance haussière : en 2023, il ressort en forte progression de +22,4% à 379 millions d'euros, soit la troisième année consécutive de croissance à deux chiffres.

7 ANNEXES

7.1 Annexe 1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage

Tableau 1.1 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage		Production (en millions d'euros) (montant des créances prises en charge)		
		En 2022*	En 2023*	Δ%
Ensemble des opérations (avec ou sans syndication) (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)		421 542	425 895	+1,0%
1. Affacturage domestique (1)		268 208	274 289	+2,3%
11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)		56 549	57 472	+1,6%
111. <i>Hors maturity factoring</i>		56 240	57 145	+1,6%
1111. Avec recours (2)		30 480	31 079	+2,0%
1112. Sans recours (2)		25 760	26 066	+1,2%
112. <i>Maturity factoring</i> (3)		309	326	+5,7%
12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) (4)		196 640	202 860	+3,2%
121. Avec recours (2)		94 699	98 971	+4,5%
1211. Notifié (5)		14 289	13 034	-8,8%
1212. Non notifié		80 410	85 936	+6,9%
122. Sans recours (2)		101 941	103 889	+1,9%
1221. Notifié (5)		5 898	5 962	+1,1%
1222. Non notifié		96 043	97 927	+2,0%
13. Affacturage inversé (6)		15 019	13 957	-7,1%
dont Affacturage inversé collaboratif (7)		7 426	7 204	-3,0%
2. Affacturage international (avec ou sans syndication)		153 334	151 605	-1,1%
21. A l'exportation (8)		31 196	30 929	-0,9%
22. Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger (9) (10)		122 138	120 676	-1,2%

* La ventilation des opérations d'affacturage a été sensiblement modifiée par rapport aux déclarations passées, certains adhérents ayant requalifié à posteriori certaines opérations.

(1) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(2) Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

(3) Maturity factoring : Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

(4) Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

(5) Notification : C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

(6) Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

(7) L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

(8) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(9) Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent au factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(10) En affacturage international, les anciennes rubriques « A l'importation » et « Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger » ont fusionné pour constituer cette nouvelle rubrique afin de respecter nos règles de communication, c'est-à-dire avoir au minimum 3 répondants et ne pas avoir un répondant ayant une part de marché supérieure ou égale à 80% de la rubrique considérée.

Tableau 1.2 : Analyse détaillée de l'activité des sociétés d'affacturage	Nombre de contrats (en unités)		
	Au 31.12.2022*	Au 31.12.2023*	Δ%
Ensemble des opérations (avec ou sans syndication) (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)	37 195	36 811	-1,0%
1. Affacturage domestique (1)	32 537	32 036	-1,5%
11. Gestion par le factor (avec ou sans syndication)	24 035	23 549	-2,0%
12. Gestion déléguée au client (avec ou sans syndication) (2)	5 705	5 882	+3,1%
13. Affacturage inversé (3) (4)	2 797	2 605	-6,9%
dont Affacturage inversé collaboratif (5)	1 776	1 698	-4,4%
2. Affacturage international (avec ou sans syndication)	4 658	4 775	+2,5%
21. A l'exportation (6)	2 424	2 419	-0,2%
22. Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger (7) (8)	2 234	2 356	+5,5%

* La ventilation des opérations d'affacturage a été sensiblement modifiée par rapport aux déclarations passées, certains adhérents ayant requalifié à posteriori certaines opérations.

(1) Affacturage domestique : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor, le client et l'acheteur sont en France.

(2) Affacturage en gestion déléguée : Opérations d'affacturage dans lesquelles est déléguée au client tout ou partie de la gestion du poste client (relance, remise à l'encaissement, affectation).

(3) Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

(4) Pour les cas d'affacturage inversé, le nombre total de donneurs d'ordre (en unités SIREN ou équivalent pour les entreprises étrangères) est de 98 au 31 décembre 2023.

(5) L'affacturage inversé collaboratif ou le Paiement Fournisseur Anticipé (P.F.A.) constitue une variante de l'affacturage inversé qui offre aux fournisseurs une plus grande liberté dans le choix de l'exécution du contrat, s'agissant notamment des factures financées et de la sortie anticipée du contrat.

(6) Affacturage à l'exportation : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor et le client sont en France, et l'acheteur à l'étranger.

(7) Opérations avec des clients non-résidents ou avec un factor correspondant étranger : Opérations d'affacturage dans lesquelles le factor est en France, le cédant à l'étranger (adhérent ou factor correspondant), les acheteurs pouvant être en France ou à l'étranger. Pour les contrats pan-européens, seule la partie des opérations effectuée avec une entité non-résidente est déclarée dans cette rubrique ; la partie réalisée par les entités françaises est quant à elle déclarée en affacturage domestique.

(8) En affacturage international, les anciennes rubriques « A l'importation » et « Opérations avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger » ont fusionné pour constituer cette nouvelle rubrique afin de respecter nos règles de communication, c'est-à-dire avoir au minimum 3 répondants et ne pas avoir un répondant ayant une part de marché supérieure ou égale à 80% de la rubrique considérée.

7.2 Annexe 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique

Tableau 2 : Analyses complémentaires concernant l'affacturage domestique		Production (en millions d'euros) (montant des créances prises en charge)		
		En 2022	En 2023	Δ%
a. Affacturage domestique		268 208	274 289	+2,3%
. Notifié (1)		91 756	90 425	-1,4%
. Non notifié		176 453	183 864	+4,2%
b. Affacturage domestique		268 208	274 289	+2,3%
. Avec recours (2)		125 179	130 050	+3,9%
. Sans recours (2)		142 720	143 913	+0,8%
. Maturity factoring (3)		309	326	+5,7%

(1) Notification : C'est l'information faite aux débiteurs de l'existence d'un contrat d'affacturage entre le cédant et le factor.

(2) Selon la classification juridique retenue au contrat, indépendamment de l'existence d'une délégation de police ou non.

(3) Maturity factoring : Opérations d'affacturage sans financement (avec ou sans garantie).

7.3 Annexe 3 : Focus sur les seules opérations de syndication

Tableau 3.1 : Gros plan sur les seules opérations de syndication (1)		Production (en millions d'euros) (montant des créances prises en charge)		
		En 2022	En 2023	Δ%
Ensemble des opérations de syndication (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)		56 573	67 251	+18,9%
1. Affacturage domestique		31 589	34 534	+9,3%
2. Affacturage international		24 984	32 717	+31,0%

(1) Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

Tableau 3.2 : Gros plan sur les seules opérations de syndication (1)		Nombre de contrats (en unités)		
		Au 31.12.2022	Au 31.12.2023	Δ%
Ensemble des opérations de syndication (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)		629	648	+3,0%
1. Affacturage domestique		369	336	-8,9%
2. Affacturage international		260	312	+20,0%

(1) Syndication : Opération d'affacturage par laquelle le financement des créances est consenti par un syndicat de plusieurs sociétés d'affacturage à un même client.

7.4 Annexe 4 : Evolution de l'activité au premier semestre 2024

PRODUCTION DU SEMESTRE (hors opérations de forfaitage, de "floor plan" ou de confirmation de commande)	Au 1 ^{er} semestre 2023*	Au 1 ^{er} semestre 2024	Variation 2024 / 2023
TOTAL DES OPERATIONS (en millions d'euros)	210 434	211 045	+0,3 %
Affacturation domestique	136 899	133 660	-2,4 %
Affacturation internationale	73 535	77 385	+5,2 %

* Les chiffres concernant 2023 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 juin 2024. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

Production semestrielle - Variation annuelle en %

